

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

AMiO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER
2011

Menaces sur les allocations familiales

67^e année - n°2 - février 2011 (ne paraît pas en août) dépôt CHARLEROI X | p.02047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO
Notre politique
sociale menacée ?
P. 3



ANALYSE
Mauvaise
tactique aux TEC
P. 7



AMiO
Une pension décente :
le problème de tous !
P. 10

Notre politique sociale menacée ?

Pour mieux maîtriser la politique des États membres, quoi de mieux que d'en contrôler les budgets nationaux ? La Commission européenne l'a bien compris.

Un contrôle budgétaire bien peu démocratique

Depuis le 1^{er} janvier, une nouvelle disposition oblige chaque pays européen à déposer son projet de budget auprès d'elle (la Commission européenne) pour examiner sa conformité aux critères de rigueur budgétaire. Cette nouvelle disposition est entrée en vigueur, sans coup férir, sans aucune réelle consultation démocratique, sans consultation des partenaires sociaux, sans modification du Traité.

Elle est prise pour donner l'illusion qu'on pourra ainsi protéger l'économie européenne contre les futures crises financières.

Quel État pourra encore développer une véritable politique sociale pour ses citoyens sans recevoir un carton rouge de la Commission ?

Depuis des années, on nous serine ainsi qu'il est impossible de mettre en place une réglementation pour établir la spécificité des services publics au niveau européen, qu'il est difficile de mettre en place une taxe sur les fonds spéculatifs. On nous explique que l'Europe sociale est si compliquée à créer, qu'il vaut mieux ne rien faire. Et voilà, qu'en deux temps, trois mouvements, on bouleverse la structure démocratique de nos pays. La règle qui veut que le budget soit voté et décidé par les élus du peuple va bientôt ressembler à une fiction.

Une orientation politique condamnable

La Belgique est concernée au premier chef par cet examen qui n'est qu'un filtre supplémentaire, supranational celui-là.

Déjà la demande royale au gouvernement de prévoir un budget pour 2011 encore un peu plus serré - « meilleur que celui convenu avec les autorités européennes » - resserrait la vis. Ce geste royal, loin d'être noble, ne tient pas du hasard : il relève d'un échange concerté avec le gouvernement « en affaires courantes » d'Yves Leterme ; il faut encore un peu plus rogner les marges de manœuvre sociale du futur gouvernement (si tant est qu'il existe autour de la table une formation politique soucieuse de développer une quelconque politique sociale dans le gouvernement à venir).

Les frasques de la N-VA indiquent à suffisance qu'elle est plus soucieuse de construire une politique de droite aux forts accents régionalistes, plutôt que de former un gouvernement fédéral. Ça, on le sait ! Elle est aux ordres du VOKA (le patronat flamand) et ne s'en cache pas.

Mais que dire du Président du PS qui, comme « solution » au blocage des extrémistes flamands, lance un appel à la rescousse vers les libéraux ?

C'est fermer définitivement la porte à tout espoir de politique sociale !

D'une part, amener le MR (donc le FDF) à la table des négociations ne va pas faciliter l'obtention d'un accord sur le communautaire et, d'autre part, offrir un soutien francophone à droite au CD&V et à la N-VA, réduit à néant les espoirs infimes de créer une politique sociale dans le futur gouvernement.

Soit ! Libéraux ou pas, les restrictions budgétaires seront à l'ordre du jour.

Et la courroie d'ajustement risque d'être, encore et toujours, les services publics à qui on demandera encore et encore un effort supplémentaire. Moins d'agents, moins de moyens, moins de prestations. Au final, ce seront les citoyens, surtout les moins fortunés, qui paieront et subiront. Comme toujours !

Aujourd'hui, plus que jamais, les services publics sont dans la ligne de mire des dirigeants belges comme européens alors que leur nécessité a été reconnue de tous au plus fort de la crise. Une bonne politique sociale se développe sur des services publics solides.

Alors, pourquoi pareil acharnement ? Simplement, ils ont le tort d'exister, de rendre un service à toute la population, de façon gratuite ou pour un coût modique, de ne pas faire de discrimination.

En un mot, ils font de l'ombre à tous ceux du privé qui lorgnent sur cette manne potentielle qui va leur permettre d'accroître leur part de marché et leurs bénéfices.

Quelle que soit la composition du futur gouvernement, qu'il sache que nous défendrons les services publics, au profit des citoyens, envers et contre tout.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Menaces sur les allocations familiales

Après Bruxelles-Halle-Vilvorde (BHV) et les lois de financement, les allocations familiales sont devenues un enjeu des négociations institutionnelles actuelles. Elles sont pourtant partie intégrante de la Sécurité sociale et, à ce titre, elles participent au bien-être de tous les Belges. Les « défédéraliser » serait mettre en danger une solidarité bien nécessaire.

La régionalisation, ou sans doute plus exactement la communautarisation, des allocations familiales est devenue le nouveau cheval de bataille de la NV-A et du CD&V. Elle se trouve en bonne place dans les propositions émises par la désormais célèbre « note Vande Lanotte » de janvier 2011. Plus qu'un sujet de principe, puisqu'elle touche au détricotage de la Sécurité sociale fédérale, cette mesure aurait des effets néfastes sur la solidarité et les revenus des citoyens, les francophones tout particulièrement.

Le système des allocations familiales en Belgique est compliqué mais, éprouvé depuis plus de 80 ans. Il fonctionne bien et, s'il peut bien sûr être amélioré, ne représente pas en lui-même un sujet de tensions, de disparités et de problèmes communautaires.

Mais le désir ardent du Nord du pays d'engranger des pas vers toujours plus d'autonomie a trouvé dans cette matière une poterne pour se précipiter dans notre cathédrale sociale. Une fois aux commandes de toute sa politique familiale, la Flandre pourra alors augmenter ou restreindre les allocations ou en modifier les droits d'accès. Elle pourrait aussi décider d'investir ces sommes dans d'autres mesures de soutien à la parentalité, creusant ainsi davantage encore le fossé communautaire.

Pour en comprendre la portée, il nous faut rappeler comment fonctionne le système des allocations familiales et le jauger à l'aune des évolutions démo-

graphiques et à celle des enjeux sociaux emportés par les différentes conceptions de ce que devrait être notre société.

Quatre régimes

Les allocations familiales sont une branche de la Sécurité sociale. Ce sont des prestations destinées à couvrir les besoins fondamentaux des enfants et à soutenir les parents dans leur mission éducative. Leur financement est basé sur les cotisations sociales des travailleurs et des employeurs. Elles sont donc différentes selon le statut professionnel de celui ou celle qui ouvre le droit aux allocations. Mais elles varient également en fonction du statut social de l'attributaire, ce que la Belgique est encore fort heureusement un des derniers pays d'Europe à faire.

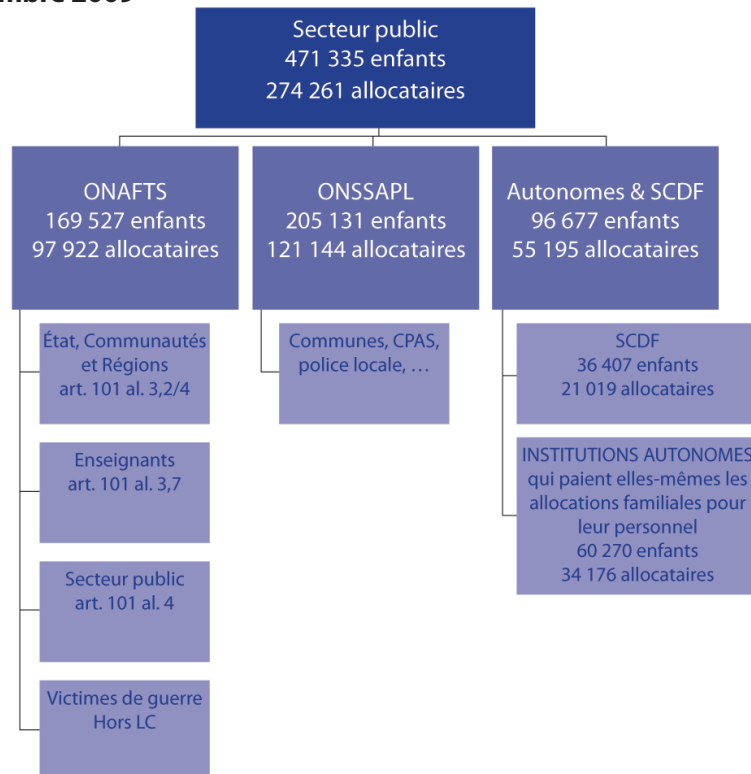
Il existe quatre régimes d'allocations familiales.

- Le régime principal est celui des



travailleurs salariés : environ 75 % de l'ensemble des dépenses pour allocations familiales. Il concerne les travailleurs actifs, chômeurs, invalides, pensionnés et travailleurs décédés. L'employeur s'affilie auprès d'une caisse ou bien de l'organisme central de gestion, l'Office national

Tableau 1
Aperçu des allocations familiales dans le secteur public, situation de décembre 2009



d'Allocations familiales pour Travailleurs salariés (ONAFTS), et paye les cotisations patronales. D'autres cotisations (personnelles) sont en outre retenues sur le salaire des salariés. L'ensemble de ces cotisations est affecté à la Sécurité sociale globale. L'ONAFTS les redistribue ensuite sous forme d'allocations selon un certain barème, directement ou bien via la caisse du salarié.

- Le régime est différent pour les indépendants (7,2 % de l'ensemble des dépenses) qui cotisent directement auprès d'une caisse d'assurances sociales. Ces cotisations sont perçues également par un organisme central : l'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI).
- Les travailleurs du secteur public (17,6 % de l'ensemble des dépenses) ne disposent pas d'un organisme central de cotisation. Ce sont les entités publiques elles-mêmes qui jouent ce rôle avec l'ONAFTS et l'ONSSAPL (Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales). Pour le secteur public, il n'existait pas de statistiques consolidées en matière d'allocations familiales vu la dispersion des organismes de paiement. Depuis 2008, cette dispersion a été atténuée par l'obligation de s'intégrer dans le cadastre du secteur des allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS).
(Voir tableau 1 page 4)

- Enfin, les personnes qui n'ont aucun droit aux allocations familiales dans les trois régimes précités peuvent bénéficier des prestations familiales garanties. Ce régime, géré par l'ONAFTS, est quasiment identique à celui des travailleurs salariés.

Quelques constats

Au point de vue démographique, l'augmentation de la fertilité et l'augmentation des naissances ces dernières années en Flandre ne compense pas la chute importante depuis 1990 et n'empêchera pas une diminution irrévocable du nombre des 0-18 ans. Par contre, l'augmentation du nombre d'enfants entre 0-24 ans va se poursuivre à l'avenir surtout à Bruxelles mais aussi de façon moindre en Wallonie.

La répartition régionale des bénéficiaires d'allocations dans le régime des travailleurs salariés est inégale selon les catégories :

- la Flandre compte une proportion plus élevée d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales au taux ordinaire.
- Bruxelles et la Wallonie comptent une proportion beaucoup plus importante (surtout Bruxelles) d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales majorées d'un supplément social, surtout sur base d'un attributaire chômeur de longue durée ou invalide, ainsi qu'une proportion plus importante (surtout la Wallonie) d'enfants bénéficiaires d'allocations d'orphelins.

- La Flandre compte une plus grande part d'enfants bénéficiaires d'allocations relevant du régime des indépendants.

(Voir tableau 2 ci-dessous)

Alors que les études menées sur l'évaluation de l'impact du vieillissement sur le budget de la Sécurité sociale tablent généralement sur une diminution des dépenses dans le secteur des allocations familiales, il apparaît qu'il n'en sera rien.

Les dépenses en matière d'allocations familiales devraient, au contraire, augmenter globalement moyennant des évolutions contrastées selon les régions du pays.

À l'heure où le transfert est sur la table des négociations, à la demande de la Flandre, ce constat n'est pas anodin.

En effet, à défaut d'un transfert assorti d'un accord sur le financement de l'évolution future des moyens affectés, il reviendrait aux nouvelles entités responsables - Communautés ou Régions - d'assumer le surcoût différencié de l'augmentation des besoins.

Quoi qu'il en soit, le choix de la clé de répartition des moyens et du niveau institutionnel pour l'ancrage de la compétence - Communauté ou Régions - revêtiront une importance capitale.

Un enfant = un enfant ?

Le slogan « un enfant est un enfant » peut, à cet égard, s'avérer très perni-

Tableau 2

Répartition des bénéficiaires d'allocations par régime et région

(Chiffres 4^{ème} trimestre 2004)

	ONAFTS		INASTI		Total	
Région Bxl-Capitale	212 332	9,78 %	16 662	8,15 %	228 994	9,64 %
Région wallonne	749 085	34,50 %	55 815	27,29 %	804 900	33,88 %
Région flamande	1 209 707	55,72 %	132 057	64,56 %	1 341 764	56,48 %
Total	2 171 124	100 %	204 534	100 %	2 375 658	100 %

Source : Banque carrefour de la Sécurité sociale.
Les chiffres disponibles datent de 2004 mais la tendance est restée la même.

cieux. Il faudra, dans un contexte précis de partage des moyens consacrés aux allocations familiales, être très vigilant, dans la mesure où un partage, sur base de ce slogan, serait inéquitable et particulièrement dommageable aux francophones.

En effet, l'analyse des données chiffrées montre que les dépenses d'allocations familiales sont proportionnellement plus importantes en Wallonie et à Bruxelles compte tenu du profil socioprofessionnel des attributaires. Ces régions comptent une plus grande proportion de bénéficiaires d'allocations majorées et une moindre proportion de bénéficiaires d'allocations du régime des indépendants.

Une clé de répartition construite sur le nombre d'enfants - voire même sur le nombre d'enfants par classe d'âge -, sans correction tenant compte des

profils des attributaires, appauvrirait dès lors les francophones, et ce plus encore si le partage devait se faire dans le cadre d'une globalisation des budgets ONAFTS et INASTI. Dans ce cas aussi, quelle serait l'institution qui générerait les moyens transférés ?

Des choix politiques trop évidents ?

Les partis qui plaident la scission des allocations familiales sont également des partis de droite. Les organisations syndicales seraient exclues en tant qu'interlocuteurs sociaux dans les différents comités de gestion de la Sécu. Mais surtout, le transfert de cette compétence amènerait à l'évidence, par souci d'économies, une rupture du lien entre le montant des allocations et le statut socioprofessionnel du parent attributaire.

Une récente étude de l'ONAFTS comparant les allocations familiales en Europe pointe que la majorité des pays ne lient pas (ou plus) le droit aux allocations familiales à la situation professionnelle des parents. Plus précisément, la Belgique est le seul pays à tenir compte de la situation de chômage ou d'invalidité pour accorder des suppléments d'allocations familiales. Elle indique par ailleurs que différents pays limitent l'accès aux allocations à un certain plafond de revenus !

Avec force, la CGSP wallonne rappelle que la Sécurité sociale doit rester fédérale et assurer le bien-être de tous par une solidarité interpersonnelle, intergénérationnelle et redistributive. ■

Allocations familiales en Belgique (chiffres 2009) – Les 4 régimes de sécurité sociale 2 646 552 enfants et 1 522 311 familles allocataires

Régime des travailleurs salariés 1 953 585 enfants enfants (73,82 %) dépenses (74,41 %) emploi* (63,01 %)	Art. 102 Cas dignes d'intérêt et travailleurs frontaliers 624 enfants enfants (0,02 %) dépenses (0,04 %) emploi* (NA**)	Régime des garanties 14 450 enfants enfants (0,55 %) dépenses (0,69 %) emploi* (NA**)	Régime des travailleurs indépendants 206 558 enfants enfants (7,80 %) dépenses (7,23 %) emploi* (16,27 %)	Régime du secteur public 471 335 enfants enfants (17,81 %) dépenses (17,63 %) emploi* (20,72 %)
1 129 491 allocataires 100 558 allocations de naissance 4 065 252 437 EUR dépenses 173,41 EUR par enfant/mois 1,73 enfant/famille	521 allocataires 627 allocations de naissance 1 924 864 EUR dépenses 257,06 EUR par enfant/mois 1,20 enfant/famille	7 134 allocataires 1 333 allocations de naissance 37 488 967 EUR dépenses 216,20 EUR par enfant/mois 2,03 enfant/famille	110 904 allocataires 5 599 allocations de naissance 394 835 286 EUR dépenses 159,29 EUR par enfant/mois 1,86 enfant/famille	274 261 allocataires 17 540 allocations de naissance 962 768 167 EUR dépenses 170,22 EUR par enfant/mois 1,72 enfant/famille

* emploi : chiffres ONSS, ONSSAPL, INASTI pour l'année 2008, adaptation propre. Les assujettis du régime du secteur public qui sont assujettis à l'ONAFTS au sein de la gestion globale ont été recensés dans le régime des travailleurs salariés.

** non applicable : les dépenses pour cette catégorie sont budgétairement à charge du régime des travailleurs salariés.

En savoir plus : consultez l'analyse de l'IW-FGTB sur http://www.fgtb-wallonne.be/sites/default/files/notes/allocations_familiales.pdf

Dans nos régionales

Charleroi

Conférence « droits du patient »

Le Comité régional intersectoriel des Pensionné(e)s et Pré-pensionné(e)s vous invite à participer le 15 février 2011, de 10h à 12h, à une conférence : « La loi sur les droits du patient ».

Orateur : Mr Christian Marchal « Asbl L'autre Lieu ».

Lieu : CGSP, rue de Montigny, 42 à 6000 Charleroi. Accueil 9h30

Luxembourg

Dîner le 5 mars à 12h

La section de Jemelle organise un dîner le 5 mars à 12h. Lieu : Salle des variétés, Place des déportés, derrière la gare (ancienne salle Mullens).

Choix de menus : Moules, frites (20 €/12 € moins de 12 ans). Boulettes, frites (10 €/6 € moins de 12 ans). Apéro, dessert, café compris.

Inscription : aux responsables de la section :

Capelle Jean-Marie : 0496 68 34 83

Eloy Rinaldo : 0495 28 53 70

Louviaux Georges : 084 31 34 49

Pansaerts Florence : 0498 34 78 75

Paiement : auprès des responsables ou au compte n° 001-5766144-55 de la CGSP Cheminots, 5580 Jemelle, avec mention « Dîner du 5/03/2011 » ou encore le jour du dîner.

Mauvaise tactique aux TEC



Alors que les cinq sociétés wallonnes de transport en commun (TEC) peuvent s'enorgueillir d'une hausse considérable de leurs usagers, le Gouvernement wallon gèle leurs subventions et autorise des hausses de tarifs. Explications...

Avec une subvention d'exploitation annuelle de 318,4 millions d'euros, le groupe TEC offre un service public de qualité à un prix abordable.

Un nombre de voyageurs en hausse

Le TEC c'est : 119 millions de km parcourus par les bus et 947 000 par le tram léger de Charleroi. 717 lignes et 19 000 arrêts (à multiplier par deux).

262 millions de voyageurs ont aussi emprunté les services des TEC en 2009. Ce chiffre représente une augmentation de 83 % par rapport à l'année 2000. Incontestablement, la prise de conscience des enjeux de la mobilité, du développement durable et des défis de la crise climatique a contribué à ces chiffres remarquables.

Malheureusement, la subvention a été gelée au niveau de 2008 par le Gouvernement régional wallon précédent. Malgré ses nombreuses déclarations en faveur des transports en commun, la Région wallonne, touchée par la crise financière, a en effet gelé jusqu'en 2014 toutes les dotations aux organismes d'intérêt public, dont les TEC, au niveau de ce qu'elles étaient en 2008. Ce qui pose de sérieux problèmes aux TEC en particulier puisque 80 % de ses coûts de production augmentent naturellement : croissance des prix des carburants, évolution des salaires... Concrètement, cette mesure a entraîné l'abandon de la liaison à l'inflation et du pourcent supplémentaire avec lesquels la SRWT (la Société régionale wallonne des transports, société faitière des cinq TEC) comptait faire face tant à l'accroissement des voyageurs qu'à ses obligations vis-à-vis du personnel.

Situation financière précaire

Le groupe TEC, victime de son succès, se retrouve donc aujourd'hui dans une situation financière très précaire, malgré quelques surplus attribués par l'actuel Gouvernement. Sa belle performance – une augmentation annuelle moyenne de 7 % du nombre de voyageurs transportés au cours des cinq dernières années – l'a contraint à augmenter d'autant sa capacité de transport et donc ses coûts. En conséquence, un plan d'économies a été annoncé : une hausse moyenne des tarifs de 6 % et la suppression de certains bus, notamment tôt le matin ou tard le soir, seront prochainement mises en œuvre. Au moment où le Gouvernement wallon et le groupe TEC négocient la définition d'un nouveau contrat de gestion (appelé aujourd'hui contrat de service public), l'aberration qui pousse le TEC à réduire l'offre lorsque la demande augmente devra être résolue par un mécanisme de subventionnement plus judicieux.

C'est dans ce contexte que le Groupe TEC a enregistré une perte d'exploitation de près de 10 millions d'euros en

2010. Cette situation financière précaire ne pouvant perdurer, des économies sévères sont annoncées. Devant la menace sur l'emploi et l'offre de services, la CGSP a mobilisé ses affiliés et, en front commun, a mené plusieurs actions culminant le 11 octobre 2010 par une grève suivie unanimement.

Mobilisation vigilante

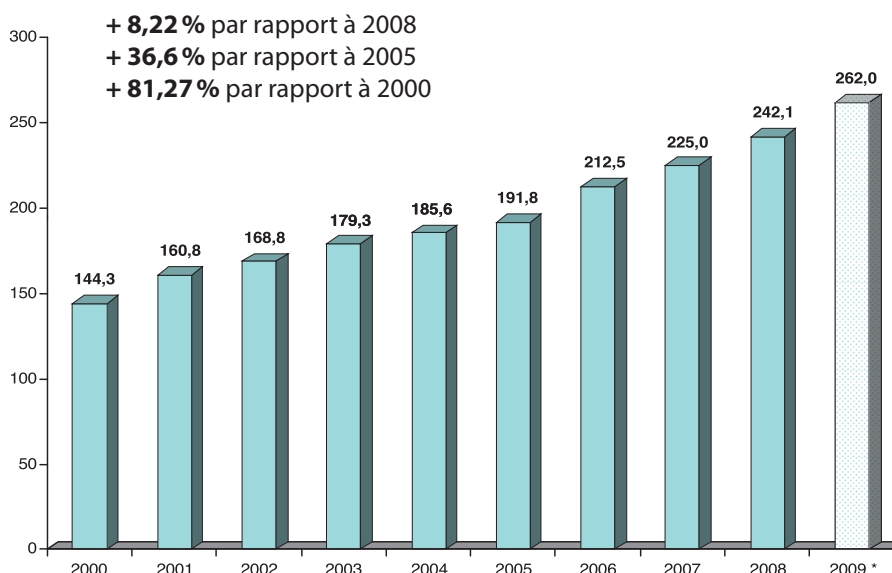
Ces actions ont fait (ré)fléchir le gouvernement wallon. Un effort exceptionnel de 6,25 millions d'euros par an est alloué à la SRWT ; à charge pour elle de trouver les moyens de combler le restant de son déficit.

La vigilance de la CGSP est restée accrue. Ses exigences sont formelles : hors de question de toucher au volume de l'emploi, ainsi qu'à la qualité de l'offre de services.

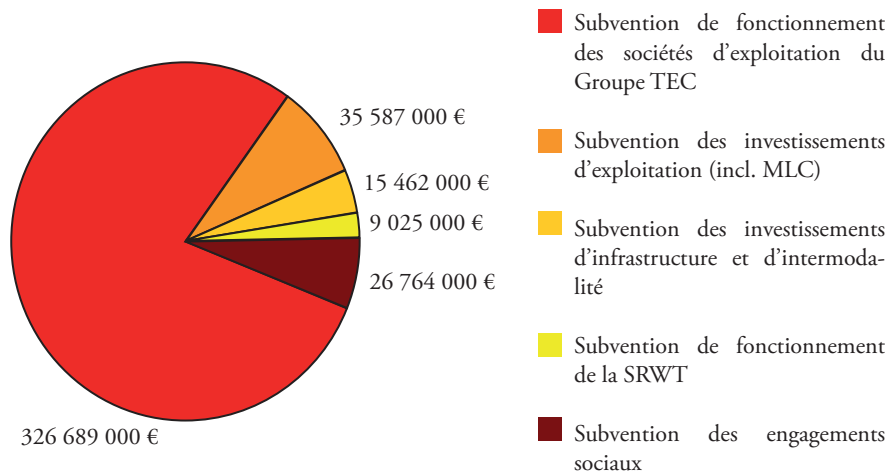
Les économies doivent être trouvées ailleurs

C'est ainsi que le gouvernement wallon a accepté la proposition de la SRWT de supprimer des lignes ou des parcours les moins fréquentés le week-end et de revoir ses tarifs à la hausse de 6 % en moyenne dès ce 1^{er} février 2011.

TEC Évolution du nombre de voyageurs



Financement régional



70 % du financement est assuré par des subventions publiques, et 30 % par les ventes de tickets et abonnements.

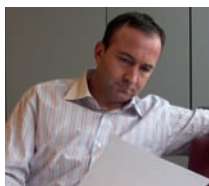
Une fois encore, l'action syndicale a permis d'éviter tout licenciement sec.

Le nouveau contrat de service public entre la SRWT et la Région wallonne devait entrer en vigueur au début de cette année. Face aux difficultés financières et aux restructurations annoncées, sa négociation perdurera jusqu'en octobre prochain.

D'ici là, le gouvernement wallon devra trouver les moyens de soutenir les TEC et la mobilité en général si elle ne veut pas entrer dans la plus pénible des contradictions entre ses bonnes intentions et ses actes.

Entretien avec Yves Depas

« Nous ne payerons pas deux fois la crise »



Le Camarade Yves Depas est secrétaire fédéral du secteur TBM (Tram-bus-métro) de la CGSP.

Comment comprendre le coup de canif de la Région wallonne dans les budgets des TEC au moment où ceux-ci sont en plein essor ?

La crise financière de 2008 a obligé les pouvoirs publics, qu'ils soient régionaux ou fédéraux, à considérablement revoir leurs finances publiques. Pourtant, il est clair que les choix politiques qui ont été faits n'ont pas privilégié les organismes d'intérêt public, comme le Forem ou les TEC. Il est pour le moins peu cohérent que le Ministre Antoine, ministre des Transports du gouvernement précédent, ait accordé dans le contrat de gestion de la SRWT, la liaison à l'inflation et le pourcentage supplémentaire de la subvention pour faire face à la progression du transport en bus en Wallonie. Et que le même ministre, devenu responsable du Budget et des Finances dans la nouvelle législature, renonce à sa propre signature.

Il faut pourtant rappeler que si l'on casse les services publics en temps de crise, non seulement les travailleurs et les citoyens payent deux fois une crise dont ils ne sont en rien responsables, mais de surcroît, la Région se prive d'une politique progressiste, efficace et réfléchie pour l'avenir des transports wallons.

L'emploi est-il menacé ?

Nous avons toutes les raisons de le penser dès lors que la réalisation d'économies supplémentaires s'avère, selon les différents TEC, pratiquement impossible. Les fonds de tiroirs ont déjà été raclés ! C'est pourquoi nous avons entamé des actions syndicales. Le succès du mouvement de grève du 11 octobre 2010, pour lequel il faut souligner la pugnacité de nos militants, a été tel que le Gouvernement wallon a débloqué *in extremis* 6 millions d'euros. Nos revendications étaient très claires : Nous sommes conscients que des économies doivent être réalisées mais il est hors de question qu'elles se fassent sur le dos de l'emploi et de l'offre de services. Cette dernière doit être redistribuée plutôt que supprimée, tout spécialement dans les zones rurales. Après tout, il relève à la fois du bon sens et des déclarations gouvernementales

de donner la priorité aux transports publics. Et de doter les TEC wallons des moyens nécessaires pour remplir leurs missions de services publics et de plein acteur de la mobilité.

Que pouvons-nous attendre du futur contrat de service public ?

La négociation du nouveau contrat de gestion 2011-2015 entre la Région et la SRWT devrait se finaliser à l'automne prochain. Le délai a été consenti afin que le Ministre de tutelle, Philippe Henry, trouve les solutions budgétaires adéquates. Il est acquis que les engagements sociaux du groupe TEC fassent l'objet d'un avant-projet de décret afin d'en garantir le financement. Le nouveau contrat devra également spécifier de nouvelles avancées dans la considération des enjeux environnementaux. Mais il reste évident pour nous que les négociations doivent mettre la priorité sur la levée du blocage des subventions.

Au moment où nous travaillons ensemble à l'amélioration du dialogue social au sein du groupe TEC, les travailleurs resteront mobilisés pour que la Société respecte l'ensemble de ses engagements tant à leur égard qu'à celui des usagers. ■



Un gouvernement, pour faire quoi ?

Cela fait maintenant près de 8 mois que nous avons voté et toujours pas d'embryon de gouvernement fédéral à l'horizon.

Pendant que nos hommes et femmes politiques « se chamaillent » pour savoir quelles matières seront à régionaliser/communautariser, le monde qu'ils et elles ont laissé s'installer continue son bonhomme de chemin au profit d'une minorité de plus en plus riche.

Et si les tergiversations communautaires étaient un aveu d'impuissance ?

En effet, quelle est l'autorité qui peut affirmer que telle matière est de sa compétence ?

Aucune dans la mesure où, mondialisation oblige, à chaque fois, une instance supranationale sera invoquée pour justifier la prise de mesures impopulaires, pire on n'hésitera pas à brandir le paravent des fameuses « agences de notation » qui pourraient revoir à la baisse la note de l'État « Belgique ».

C'est ainsi que dans certaines démocraties pourtant gouvernées par la gauche des politiques dignes de la droite la plus dure ont été menées récemment, ne citons que la Grèce et l'Espagne entre autres.

Cela suffit ! Que la classe politique se réveille et mène la politique que leurs électeurs attendent et pour laquelle ils leur ont fait confiance.

Pour se faire, il est temps d'entrer activement en résistance contre cet argent mondialisé et contre le tout à la marchandisation.

L'Éducation, la Santé, les Transports, la Sécurité, la Justice, la Poste, l'Énergie, la Diplomatie... sont-elles des matières à ce point insignifiantes que l'on puisse les laisser aux mains de marchands ?

Poser la question c'est y répondre, bien sûr que **NON !**

Toutes ces matières, indispensables à un état de droit pour assurer un réel tissu social, doivent rester, voire revenir dans le giron public, aussi dès à présent, lançons-nous un appel aux futurs responsables de ce pays pour leur demander de ne pas continuer à détruire les services publics, seuls outils performants pour agir dans l'intérêt de la collectivité et garantir un repart digne de ce nom face aux dérives du tout au marché.

Nous adhérons pleinement à l'action que les jeunes-FGTB ont menée ce 17 janvier devant le 16, rue de la Loi, intitulée « Nous ne voulons pas de gouvernement... ! » (*)

Si pour créer un gouvernement à tout prix, on doit subir :

- une attaque frontale contre la solidarité entre tous les travailleurs avec ou sans emploi ;
- des brèches importantes dans le caractère universel de la Sécurité sociale ;
- une concurrence fiscale entre les Régions qui réduira à terme le budget et donc la qualité de nos services publics ;
- une guéguerre entre les Régions pour savoir qui chassera le plus efficacement les chômeurs et en exclura le plus grand nombre...

(*) Plus d'informations sur www.jeunes-fgtb.be.

R. Vansaingele

PENSIONS

Une pension décente : le problème de tous !

Même si actuellement nous n'entendons parler que de réformes institutionnelles, un des objectifs essentiels du futur gouvernement fédéral sera la réforme des pensions.

En effet, de tous côtés nous n'entendons que le laïus « les pensions seront à terme impayables », or savez-vous qu'en Belgique les pensions légales sont parmi les plus basses d'Europe. Aussi, à l'initiative de la FGTB Wallonne, une pétition en faveur d'une amélioration des pensions légales a été instaurée.

La pérennité de notre système de pensions légales et son amélioration ne sont pas une utopie mais clairement un choix politique, comme expliqué dans la pétition, notre société produit de plus en plus de richesses, malheureusement au profit de moins en moins de personnes. Changeons la donne ! Si cela n'est déjà fait, nous vous invitons à la signer et à nous la renvoyer.

R. Vansaingele

FGTB
Wallonne

Renforçons la **pension légale** !

■ **1 retraité sur 5** vit **sous le seuil de pauvreté (966€/mois)** ■ En 10 ans, les **pensionnés** ont **perdu** près de **30% de pouvoir d'achat** ■ Les **femmes** sont les **plus durement touchées** ■ Nos **pensions** sont parmi les **plus basses d'Europe** ■

Cette situation est **inacceptable** ! Contrairement à ce que l'on croit trop souvent, les richesses produites dans notre pays ne font qu'augmenter au fil des ans. Le vieillissement de la population n'est donc pas un « problème ». La **pension légale**, la seule assurant un système **juste, solidaire et efficace**, est tout à fait finançable. C'est une question de volonté politique et de répartition des richesses !

Pour tous les pensionnés, actuels et futurs, nous revendiquons :

- Une pension légale équivalente à **75% du salaire moyen des 5 années** de carrière les mieux rémunérées
- Une pension minimum (carrière complète) au moins au niveau du **salaire minimum : 1.469€ bruts/mois**
- Un **rattrapage** général des pensions pour combler le retard par rapport aux salaires
- Une réelle **liaison annuelle, automatique et structurelle** à l'évolution des salaires
- Pas touche à l'**âge légal de la pension**, aux **prépensions** ni aux **périodes assimilées** !

N°	Nom - Prénom	Âge	Code postal – Ville	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

Plus d'infos ? Envie de découvrir nos arguments et nos autres revendications ? De faire circuler cette pétition ?
Rendez-vous sur www.nospensions.be ou téléphonez au 081/26.51.63

Les pétitions complétées sont à renvoyer, avant le 31 mars 2011, à FGTB wallonne • rue de Namur 47 • 5000 Beez

SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Une concertation sociale en veilleuse

Il ne vous aura pas échappé que, dans la « Maison de la concertation sociale en Belgique », cette même concertation sociale est pour l'heure pratiquement au point mort. Il y a deux ans, nous déposions un cahier revendicatif en front commun syndical. Nous nous sommes retrouvés à cinq reprises autour de la table pour une discussion « informelle » sur le sujet et puis plus rien. L'année dernière, nous avons attendu en vain une discussion « formelle ». Mais il est d'autres points qui eux aussi restent en rade. Nous voulons parler du plan de personnel 2011, de la fermeture collective entre Noël et Nouvel An, des plans de formation,...

Pire encore. On ne respecte même plus la réglementation en matière de bien-être au travail, une réglementation que nous-mêmes nous imposons et que nous sommes amenés à contrôler dans le secteur privé. Le rapport du conseiller en prévention pour l'année 2008, nous pouvons faire une croix dessus. C'est pratiquement certain. Celui de 2009, nous l'attendons toujours et ce, malgré toutes les promesses faites par le Président. Sans parler des plans d'actions en matière de prévention.

La tâche n'est donc pas aisée pour nos délégués qui, grâce à un dynamisme débordant, ont quand même réussi à réaliser un certain nombre de choses qui méritent d'être soulignées. C'est notamment le cas du combat de la CGSP-AMiO pour le maintien de la garderie d'enfants. La création d'une crèche au Ministère de l'Emploi et du Travail fut à l'époque une véritable prouesse au sein de la Fonction publique fédérale. Mise en chantier dans le cadre de la politique de l'égalité des chances, la garderie ne pouvait être remise en question. C'est grâce à l'intervention de nos délégués CGSP qu'il a fort heureusement été possible de conserver une garderie pendant les vacances estivales et de Noël. Des délégués qui n'entendent pas lâcher le morceau !

C'est aussi à l'initiative de la CGSP que le front commun syndical a saisi la direction du problème de la grève des trains des 18 et 19 octobre 2010. Une solution équitable fut trouvée tant pour ceux qui n'avaient pas pu se présenter que pour ceux qui avaient quand même réussi à se déplacer.

Une délégation de la CGSP-AMiO a également interpellé le Président au

sujet d'un problème dans les services d'inspection à Gand. Depuis qu'il a déménagé dans un autre bâtiment, le personnel n'a plus la possibilité de prendre un repas chaud à midi. Nous lui avons présenté un certain nombre de pistes possibles tout en l'invitant à rechercher une solution.

Depuis peu, les agents ne reçoivent plus d'abonnement combiné aux transports (STIB-SNCB) au motif que le SPF, anciennement sis rue Belliard, se trouve désormais près de la gare du Midi. Une situation qui pose problème à ceux qui viennent de Namur. S'ils doivent prendre un train de la gare du Luxembourg à la gare du Midi, il leur faut beaucoup plus de temps qu'avec une correspondance métro ou bus. Grâce à l'intervention de la CGSP, les agents qui sont dans le cas, peuvent introduire une demande motivée auprès de la direction aux fins de conserver leur abonnement STIB.

Reste à espérer qu'en 2011, la direction appuie un peu plus fort sur la pédale des gaz aux fins de rebooster la concertation sociale.

J-P. Van Austrève

SPF JUSTICE

Un nouveau combat social à Lantin

Cela fait maintenant des semaines, des mois, voire des années que l'établissement pénitentiaire de Lantin doit faire face à des problèmes de vétusté du bâtiment, d'infrastructures défectueuses, d'une croissance constante de l'insécurité, de surpopulation et d'un manque criant de personnel. Les mouvements sociaux y sont donc légion.

Déjà en octobre dernier, suite à un

dépôt de préavis, l'Administration avait accordé une bouée de six personnes.

Mais en cette fin d'année, et suite à une énième agression sur un agent, le personnel a entamé un bras de fer avec l'Administration Pénitentiaire et le Cabinet du Ministre de la Justice, Stefan Declercq. Du 22 décembre au 7 janvier, les agents ont été mobilisés dans diverses actions afin de sensibiliser l'Autorité de leur désarroi, mais également de leur

volonté de vouloir travailler dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Un préaccord est enfin intervenu avec l'engagement de 27 personnes et certaines mutations internes. Malgré une assemblée mitigée, le travail a repris tout en maintenant une certaine pression puisqu'une prochaine AG se tiendra le 1^{er} avril afin de juger l'authenticité des accords pris par le Cabinet Declercq.

M. Jacobs et S. Streef

SPF INTÉRIEUR

Délégation CGSP au Conseil d'État

Nos membres qui travaillent au Conseil d'État, ont eu l'occasion de participer à leur assemblée générale annuelle de membres le 10 décembre 2010.



Nos camarades S. Djerbou et H. Ladrière

Il est agréable de constater que notre effectif de membres ne cesse de croître au fil des ans.

Celles et ceux qui avaient pu se libérer, ont activement pris part au débat d'actualité et ont fait entendre leur voix. Un troisième délégué a été élu.

Ainsi, un délégué néerlandophone (Björn Nuyts) vient étoffer l'équipe

des mandataires en concertation. La plupart des membres du personnel occupés au Conseil d'État ont un statut d'ouvrier ou d'employé dont les conditions diffèrent de celles réservées au personnel contractuel occupé au SPF Intérieur. Grâce à une concertation intensive, il a été possible d'éviter des licenciements dans le cadre de la dernière restructuration (Conseil du contentieux des étrangers). La CGSP s'efforce autant que faire se peut d'apporter des améliorations au règlement de travail. Pour l'heure, le règlement « procédure de recours » en cas de sanctions s'avère un exercice intéressant pour éviter que des licenciements précipités soient la seule sanction.

Vous trouverez, ci-après, les coordonnées de notre bureau local :

Hugues Ladrière

Lokaal JDL 309
Tel. : (02 234) 97 99
Gsm : 0496 530 479
hla@raadsvst-consetat.be
hugues.ladriere@mobistar.be

Samy Djerbou

Lokaal JDL 405
Tel. : (02 234) 93 77
sdj@raadsvst-consetat.be

Björn Nuyts

Lokaal W37 114
Tel. : (02 234) 97 24
bnu@raadsvst-consetat.be

Il vous est bien évidemment toujours loisible de vous adresser au Président de la CGSP Intérieur, Staf Nijs (Gustave.Nijs@MiBz.FGov.be) qui vient en aide à ce jeune bureau.

G. Rasschaert

SPP POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET LES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX

Le fonctionnement de l'ASBL Service social en pleine transformation !

Le service social du SPP Politique scientifique et des Établissements scientifiques fédéraux est une ASBL gérée par les trois organisations syndicales représentatives dont la CGSP-AMiO.

Jusqu'à ce jour et cela depuis de longues années, l'ASBL Service Social a, à la satisfaction de tous, bien rempli sa mission et nous voulons par cette même occasion remercier spécialement nos camarades administrateurs qui s'investissent pleinement dans l'exercice de leurs tâches, pas toujours faciles. Tout récemment certains membres du personnel des services de soutien administratif, constitués par le secrétariat et les assistantes sociales, ont eu la chance de pouvoir commencer ailleurs un stage en vue de leur nomination comme agents statutaires. Nous les

remercions pour le travail effectué au service social et leur souhaitons également une carrière fructueuse.

Bref, suite à ces événements, la direction a jugé nécessaire de mettre du renfort à notre disposition en ajoutant un « responsable-coordonateur administratif et opérationnel » (niveau A1/A2) ainsi qu'un « coordinateur service social » (niveau A1) au cadre de l'équipe de soutien administratif. Bien que nous n'ayons pas demandé ce renfort, il va de soi que nous applaudissons cette initiative que nous considérons comme une amélioration et un renforcement au bénéfice du fonctionnement de notre service social et de ses utilisateurs.

Par contre, nous constatons ces dernières semaines que cette transformation ne se déroule pas d'une façon

optimale. Nous sommes conscients que ceci peut éventuellement générer certaines difficultés comme des retards ou des inconvénients temporaires dans la gestion des dossiers. En effet, tout cela entraîne une révision de l'organisation du travail, de nouveaux accords de coopération entre l'ASBL et les services d'appui concernés ainsi que la mise en place d'un nouvel organigramme.

Comme par le passé, la CGSP-AMiO veillera de très près au bon fonctionnement de notre service social ! Et cela aujourd'hui, demain et même après-demain ! Si vous rencontrez des problèmes en la matière n'hésitez pas à contacter votre délégué(e). Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

J.-P. Van Austrève et P. Minet

SPF SANTÉ PUBLIQUE

Plan de personnel 2011, un grand NON !

La délégation CGSP-AMiO a rendu un avis défavorable concernant le plan de personnel 2011 !

Suite aux mesures d'économie de 0,7 % sur les crédits de personnel en 2010 et en 2011 prises par le gouvernement fédéral en 2008, une trentaine de contractuels actuellement en service n'ont pas été repris dans le plan de personnel 2011. Les activités récurrentes du SPF ayant, dans les faits, tendance à se développer ; vouloir les assurer avec un personnel en diminution sera impossible !

Nous avons soutenu l'option prise par le SPF d'accorder la priorité au recrutement statutaire et à la « statutarisation » du personnel contractuel. Toutefois, sur la nonantaine de statutarisations recensées, un grand nombre d'entre-elles sont planifiées sans aucune échéance spécifique, d'autres, initialement prévues en janvier, septembre et octobre 2010, n'étant pas encore effectives.

Notre délégation a dû rappeler, comme l'année dernière, sa préoccupation face à

l'important retard accumulé dans la mise en œuvre des plans de personnel antérieurs. En effet, pour ce qui concerne les recrutements statutaires planifiés, la plupart de ceux-ci sont des actions non exécutées du plan de personnel 2009. Dans le contexte actuel d'économie, notre organisation a considéré peu approprié le recrutement de deux fonctions N-1, et ce d'autant plus que, pour l'une d'elle, l'intérim dure depuis plus de 5 ans ! Il est aussi prévu un recrutement direct en A4 et un en A3. Nous nous interrogeons sur le maintien de ces actions, ces recrutements ont-ils d'ailleurs fait l'objet d'une procédure de promotion interne et, le cas échéant, d'un recours à la mobilité fédérale comme le prévoit la réglementation ?

En ce qui concerne les promotions, nous n'avons pu que déplorer le nombre limité prévu, en tout seules neuf promotions ou accessions sont prévues vers les niveaux A, B et C. Nous avons fermement invité les dirigeants du SPF à finaliser sans délai la cinquantaine de procédures en attente, parfois depuis presque trois ans, cela devrait constituer

la priorité absolue. Dans ce contexte, il est superflu de prévoir, des nouvelles promotions tant que cet arriéré ne sera pas apuré. Nous avons aussi dû constater que certaines promotions non exécutées du plan de personnel 2009 ont été changées en cours de route. La CGSP-AMiO ne peut évidemment marquer son accord à ce genre de pratique qui consisterait à faire passer de nouvelles promotions comme des promotions non exécutées du plan de personnel 2009 ! Nous avons demandé à ce que soient repris dans le plan de personnel 2011 la même dénomination et le même degré de promotion que ceux qui étaient initialement prévus.

En conclusion,

La CGSP-AMiO a donc demandé au président du SPF de centrer son action dans les prochaines semaines sur les procédures de promotion et de statutarisation, éléments de base d'une politique du personnel, dans l'espoir que le retard accumulé sera enfin comblé en 2011.

J-P. Van Austrève

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Y aurait-il deux Chefs de la Défense ?

Suite aux déclarations du Général Delcour parues dans la presse en janvier, les membres du personnel de la Défense sont en droit de se demander s'il n'existerait pas deux patrons de l'Armée, car la divulgation d'une note du 24 décembre 2010 à l'attention des Chefs de Corps laisse à penser qu'il existe un « vrai » et un « faux » CHOD. Jugez plutôt...

Le vrai ou le faux ?

A. – Je n'ai jamais dit ça !

Dans cette note classée « Diffusion restreinte », Charles-Henri Delcour écrit : « Qu'il soit clair que les décisions

du Conseil d'État ont comme toujours été exécutées et que je n'ai jamais demandé que les Forces armées soient exonérées de leur devoir de respecter la Convention européenne des Droits de l'Homme ». Celles et ceux qui étaient devant leur petit écran le 29 octobre 2010 comprendront que c'était le « faux » CHOD qui parlait.

B. – Le CHOD et les chiffres

Dans sa note, le « vrai » CHOD donne pas mal de chiffres : « Un budget tombé à -11,1 % en dessous du budget constant indexé prévu par le plan stratégique de 2000, soit 0,84 % du PIB (1,14 % pensions incluses) ». Le « faux »

écrit dans la Revue militaire belge de décembre 2010 (Pg 9-17) que le même budget est de -12,6 % inférieur, qu'il représente 0,8 % du PIB (1,19 % pensions incluses). Bref, des chiffres à la louche qui donnent des variations en dizaines de millions d'euros !

C. – Sors de ce corps, délégué CGSP !

Plus loin, le « vrai » énumère une série de vérités que la CGSP n'a cessé de dénoncer avant même la mise en œuvre du plan : « La charge sociale du plan de Transformation est loin d'être anodine. Ce plan accéléré n'est possible que par le recours à deux artifices : la limitation du

recrutement (super !) et les SVP (suspensions volontaires des prestations avec 75 % du salaire) qui est en fait une formule peu avantageuse pour la Défense (encore mieux !) ».

Le « faux » a toujours soutenu le Ministre De Crem pour dire que le recrutement augmentait et que la SVP était la meilleure solution pour la Défense... L'État-major s'est d'ailleurs toujours battu bec et ongles contre les trois grands syndicats nationaux pour faire passer ces mesures proposées par le Cabinet De Crem ! Le plan ne peut donc pas être bon s'il fait appel à des artifices qui sont mauvais. C'est la raison pour laquelle nous l'avons remis en cause, mais nos solutions alternatives n'ont pas été prises en considération.

D. – L'attrition

Conscient que la Défense n'arrive pas à retenir ses jeunes recrues plus de six mois, le CHOD s'en inquiète et fait des propositions pour le moins surprenantes. « *Il y a une mentalité de départ à la carte qu'il va falloir redresser. Une gestion plus ferme n'y suffira pas !* ». Et de proposer aussi des adaptations statutaires et un rythme d'activité plus soutenu. Certains jeunes vont déguster... L'idée d'une prime à l'issue d'une période de rendement est envisagée.

Bizarre, le « faux » CHOD a toujours dit qu'il n'y avait plus de moyens. Quoi qu'il en soit, la solution n'est pas dans ce genre de propositions, mais bien dans un changement profond de mentalité qui serait plus en adéquation avec une armée moderne et professionnelle. Il existe encore des pratiques et des méthodes dans certaines casernes qui ne sont plus dignes de notre époque.

E. – La flamandisation

Après avoir donné la répartition en pourcentage du nombre de militaires francophones et néerlandophones, le CHOD estime que « *La situation est ce qu'elle est et n'a au fond rien de dramatique* ». C'était donc bien le « faux » qui était présent le 15 septembre 2009 en Commission de la Défense et qui,

après avoir reconnu le déséquilibre, déclarait que rétablir l'équilibre serait une preuve de bon sens (pour l'anecdote, le vrai débat porte sur les postes-clés, pas sur les effectifs).

F. – Soutien médical

Le CHOD avoue qu'aucun progrès n'a été fait en 2010 sur la question du statut des médecins et du corps technique médical. Il espère que le prochain gouvernement prendra ses responsabilités sur ce dossier, sans quoi l'appui médical en opérations comme la médecine du travail sont condamnés à relativement court terme.

Sur le premier point, la CGSP peut déjà dire que la responsabilité ne revient pas au gouvernement, mais bien à la gestion qui a été faite en interne. Avec l'annonce de l'externalisation des soins de santé, il fallait s'attendre au désintérêt porté par le Conseil des Ministres sur ce dossier. Quant au deuxième aspect, le CHOD doit prendre conscience que sans médecine du travail, il n'y aura plus de militaires en opérations. C'est aussi simple que cela !

G. – Les opérations

Le Général Delcour estime que « *la répartition de la charge de participation aux opérations sur une plus grande fraction du personnel est un impératif... et qu'il arrive encore de temps en temps de revoir lors de visites en opérations un militaire ou l'autre vu l'année précédente* ». Un militaire me faisait la même réflexion. À chaque visite, il voit le CHOD. Avant que le poste de Vice-CHOD ne soit supprimé, il ne le voyait qu'une fois sur deux.

H. – Droit d'expression ? Allons donc...

Pour se faire des amis dans la presse, le CHOD sait s'y prendre... « *Nous avons aussi appris que la durée de présence des « embedded journalists » devait être la plus courte possible pour leur éviter l'ennui et le risque associé d'articles trop basés sur des jugements individuels pas toujours très informés* ». Circulez, il n'y a rien à voir. Si vous voulez faire votre métier, on vous enverra les articles et les photos au bureau.

I. – Plus grave, le désaccord avec le Ministre

D'autres passages de la note n'auront pas fait sourire notre Ministre démissionnaire... « *L'absence quasi totale d'investissements pendant ces trois dernières années reste une situation inédite dont il faut sortir sous peine de perdre toute crédibilité* ». Concernant le fameux système d'engagement volontaire ou recrutement low-cost (EVMI), le CHOD ne mâche pas ses mots : « *Les premiers résultats ne sont hélas pas qualitativement meilleurs que pour des sessions de candidats normaux, mais cela ne surprendra personne* ». Autant dire que seul le Ministre y croyait... Au moment d'écrire ces lignes, les deux hommes devaient se rencontrer pour mettre certaines choses au point... L'ambiance aura probablement été tendue, même si le CHOD affirme que les relations entre les deux hommes sont tout à fait correctes.

J. – La Cour des comptes remet une couche

Comme un malheur n'arrive jamais seul, un audit de la Cour des comptes vient d'être remis au Parlement et met en cause le manque de suivi des problèmes rencontrés lors des Opérations à l'étranger, ainsi que le manque d'information à ce sujet vers le Parlement, comme recommandé par la Commission Rwanda. Le courrier en réplique du Ministre DE CREM ne laisse planer aucun doute quant à son irritation ! Si vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet, rendez-vous sur notre site www.cgsp-defense.be.

Conclusion

La situation en interne, combinée à la situation politique actuelle, ne laisse rien présager de bon pour le futur du Département. À la lueur des désaccords, des contradictions et autres mesures structurelles aux résultats incertains, il est plus que probable que la Défense devra, hélas, se préparer à une autre restructuration d'ici peu, vu que le politique tire dans un sens et que l'État-major tire dans le sens opposé.

P. Descy

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Là où il y a de la gêne...

Tout le monde connaît cet adage : « Là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir » ! Cette réflexion nous est venue en lisant le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, soumis à la négociation en Secteur XV à la fin de l'année dernière. Une explication s'impose.

Alors que le cahier revendicatif rédigé par les trois secteurs concernés de la CGSP a accouché d'une petite souris. Donc, pratiquement rien tant sur les plans quantitatifs et qualitatifs. La raison ? L'impact budgétaire.

Les observateurs attentifs connaissent les difficultés pécuniaires de la Région et les discussions politiques quant à son refinancement. Sachant aussi que, syndicalement, il faut encourager l'emploi public et, entre autre, dans la région bruxelloise.

Mais, ne voilà-t-il pas que l'Autorité nous soumet sous le couvert de l'URGENCE un projet d'arrêté qui concerne le statut administratif et pécuniaire des agents de la Région.

Le statut prévoit qu'un fonctionnaire ne peut perdre sa qualité d'agent avant l'âge légal de la retraite. Sauf circonstances prévues par la législation.

Que propose ce projet ? « *Par dérogation et avec l'accord de ceux-ci, à titre exceptionnel et si les nécessités du service l'exigent, les agents peuvent être maintenus en service pour une période de six mois après avoir atteint l'âge légal de la retraite. Pour les agents revêtus des grades des rangs A4, A4 + et A5, cette période est renouvelable trois fois* ».

Tiens donc ! Comme par hasard, les agents revêtus des plus hauts grades de

la hiérarchie peuvent rester en service deux ans de plus après l'âge de la retraite. Tollé général. En plus, l'arrêté prendrait ses effets au 1^{er} janvier 2011. On comprend maintenant l'urgence ! Et puis, ce ne sont pas de petits traitements. D'autant plus révoltant que les discussions à propos de notre cahier revendicatif se sont éternisées. Cela, pour aboutir finalement à presque rien ! Taillerait-on des costumes sur mesure ?

Autant écrire que toutes les organisations syndicales représentatives ont signé un protocole de désaccord !

Il ne manquerait plus que cela !

P. Minet

RÉGION WALLONNE

LE SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Concours de recrutement

Après de (trop) longues années d'inertie que nous n'avons cessé de dénoncer, le Gouvernement wallon s'est décidé à relancer un programme de concours de recrutement, exécutant enfin la décision du GW du 12.12.2008.

Lors du comité de négociation de secteur XVI du 17.12.2010, les trois organisations syndicales représentatives ont remis un protocole d'accord sur les programmes de ces concours.

Outre les deux concours relatifs aux métiers de conseiller en prévention de niveaux 1 et 2 qui sont actuellement en phase de finalisation (épreuves complémentaires), ce sont 12 nouveaux concours (en langues française et alle-

mande) qui vont être (ou sont déjà) lancés sur le site du SELOR (www.selor.be) ; ils concernent les métiers suivants :

■ Au niveau A

- Ingénieurs civils (métiers 7, 8, 9, 10, 11).
- Ingénieurs industriels (métiers 23, 24, 25, 26).
- Master en Sciences humaines (métiers 20, 21, 29, 31, 32).
- Master ou doctorat en sciences exactes (métiers 3, 30).
- Informaticien (métier 4).

■ Au niveau B

- Concours bachelier GRH et psychologie (métiers 51, 55).
- Comptabilité commerce (métier 44).
- Construction (métier 46).
- Droit-sciences juridiques (métier 47).
- Tourisme/hôtellerie (métier 58).

■ Au niveau C

- Concours assistant en comptabilité (métiers 64, 66).
- Dessin électrique (métiers 68, 69).

Un treizième concours d'adjoint technique (niveau D) sera lui aussi lancé dès que son programme aura été présenté en comité de négociation de secteur XVI.

Enfin, nous ne boudons pas notre plaisir en vous annonçant qu'à la demande de la CGSP, les contractuels « Région wallonne » à durée indéterminée qui seront lauréats de ces concours, pourront bénéficier de l'application de l'article 16 du 27.03.2009 relatif à la situation du personnel contractuel,

à savoir la possibilité d'être nommés sur le poste qu'ils occupent en tant que contractuel et ce, dès qu'ils seront en ordre utile (voir tribune de janvier 2011).

ATTENTION

La participation à ces concours est également susceptible, moyennant certaines conditions prévues par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mars 2010, de donner accès à des emplois de la Communauté française (dans les services du gouver-

nement, au Conseil supérieur de l'Audiodivisuel et dans les organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII) ainsi qu'au Ministère de la Région de Bruxelles Capitale, moyennant certaines conditions prévues par l'art 29 septies de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 4 juin 2009.

P. Lebrun

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Pratique • Primes syndicales 2010 : attention au formulaire
- 3 / Édito • Notre politique sociale menacée ?
- 4 / Dossier • Menaces sur les allocations familiales
- 6 / Dans nos régionales
- 7 / Analyse • Mauvaise tactique aux TEC

Internet : www.irw-cgsp.be

SOMMAIRE

Infos AMiO

- 9 / Édito • Un gouvernement, pour faire quoi ?

Info générale

- 10 / Pensions • Une pension décente : le problème de tous !

Fédéral

- 11 / SPF Emploi et Travail • Une concertation sociale en veilleuse / SPF Justice • Un nouveau combat social à Lantin
- 12 / SPF Intérieur • Délégation CGSP au Conseil d'État / SPP Politique Scientifique • Fonctionnement de l'ASBL Service social
- 13 / SPF Santé publique • Plan de personnel 2011, un grand NON ! / Ministère de la Défense • Y aurait-il deux Chefs de la Défense ?

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

- 15 / Là où il y a de la gêne...

Région wallonne

- 15 / Le Service public de Wallonie • Concours de recrutement

Internet : www.cgsp-amio.be ou cgsp-ministeres.be

 Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11